Bureau Veritas Exploitation SAS
CHERBOURG EN COTENTIN
Espace René Le Bas Bâtiment H
61 rue de l'Abbaye Cherbourg-Octeville
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN France
Téléphone : 02 47 71 65 54
Mail : yoan.yon@bureauveritas.com

A l'attention de Mme CLEREMBAUX CAROLINE
CA DU COTENTIN
3 ALLEE DE LA FOSSE
50340 LES PIEUX

Rapport de vérification générale périodique d'appareil(s) de levage

TRACTOPELLE CASE 580 SR-4PT N° N7GH13738 N° N7GH10330

AVEC ECART

Intervention du 03/03/2025

Coordonnées du site : COTE DES ISLES
Nom du site : LOCAL DECHETTERIE
Latitude : 49.3497
Longitude : -1.6921

Lieu d'intervention :
LE VAL
50580 PORTBAIL

Numéro d'affaire : 13233304
Référence du rapport : 13233304/21.8.1.R
Rédigé le : 03/03/2025
Par : Yoan YON
Ce document a été validé par son auteur

Références client
TRACTOPELLE

Ce rapport contient 1 fiche

Accréditation Cofrac n° 3-1335,inspection
Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos équipements de travail identifiés ci-après. Ce rapport remplace et annule le ou les éventuel(s) rapport(s) provisoire(s) émis par notre inspecteur lors de son ou ses intervention(s).

Ce rapport comprend une fiche par équipement de travail dans laquelle sont mentionnées : la réglementation prise en référence, l'identifiant de l'équipement, les caractéristiques techniques essentielles, l'avis général, les éventuelles actions à entreprendre et le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

Nota : les points de vérification dont l'intitulé est suivi d'un astérisque () ne sont pas couverts par l'accréditation mentionnée en page de garde du présent rapport.*

Rappel des obligations de l'employeur

La vérification, dont le type (mise ou remise en service, périodique) est précisé dans le titre du rapport, a été réalisée en référence à la règlementation mentionnée dans la fiche de l'équipement.

Les examens effectués ainsi que les éventuelles mesures et participations aux essais ont été réalisés :

- dans la configuration présentée le jour de la vérification ;
- sur les parties visibles et accessibles ;
- sans démontage ;
- sans intervention nécessitant la modification ou le déréglage des circuits ou dispositifs de sécurité ;
- en utilisant les accès permanents ou spécialement aménagés, appropriés et conformes à la réglementation.

A défaut d'une demande de l'employeur et de mention contraire dans les fiches du présent rapport, la vérification ne porte pas sur :

- les équipements, appareils de levage, accessoires de levage et moyens d'accès dédiés aux opérations de montage, démontage, maintenance ou transport que ceux-ci soient installés ou non à demeure ;
- les examens et essais de l'efficacité des dispositifs agissant en cas de dépassement des conditions d'emploi (tels que freins de secours et/ou de sécurité, dispositifs hors course, détecteurs de survitesse) nécessitant la mise en œuvre de moyens d'essai particuliers ou la neutralisation de certains organes pouvant présenter des risques importants, notamment pour les opérateurs.

Leurs vérifications peuvent faire l'objet d'une mission complémentaire sur demande de l'employeur.

Par ailleurs, Bureau Veritas ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués lors de la vérification soit par :

- les essais de fonctionnement, ceux-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie dans le fonctionnement de l'appareil
- les épreuves, celles-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie préjudiciable à la résistance et/ou à la stabilité de l'équipement.

Pour mémoire : Seuls les équipements de travail pour lesquels l'arrêté du 1er mars 2004 est cité en texte de référence sur leur fiche correspondante peuvent être utilisés pour du levage de charges.

Nota : Le présent document n'est pas un rapport de vérification de l'état de conformité. Ce document ne peut pas être présenté en réponse à une demande de l'inspection du travail portant sur la vérification de l'état de conformité d'un équipement de travail.

Actions à mener

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, **l'employeur décide ou non la (re)mise ou le maintien en service de chaque équipement** (selon le type de vérification).

De plus, le cas échéant l'employeur doit remédier aux anomalies ou défectuosités constatées lors de la vérification.

Enfin, l'employeur doit tenir à jour :

- **un registre de sécurité par établissement**, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications et y annexer le présent rapport ;
- **un carnet de maintenance par appareil de levage**, y consigner toutes les opérations de maintenance et de vérification.

Ces documents sont à tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.
Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification.

La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

Pictogrammes / Critères			
✓ Sans observation ✓ 100% des équipements vérifiés	✓	✓	✗
✓ 100% des essais réalisés ✓ 100 % des points vérifiés	✓	✗	✗ ou ✓

Synthèse

Personne(s) rencontrée(s)

A notre arrivée, nous nous sommes présentés à Mme CLEREMBAUX CAROLINE.

Équipement(s) objet(s) du présent rapport :

TRACTOPELLE : 1

Fiche n° 1 : Localisation : DECHETTERIE PORTBAIL
Marque: CASE Type: 580 SR-4PT n°série: N7GH13738 n°interne: N7GH10330

Avis général : **Non satisfaisant** : Les vérifications ont fait apparaître les défectuosités ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

Copyright BUREAU VERITAS

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport | LOCAL DECHETTERIE

ÉQUIPEMENT(S) VÉRIFIÉ(S)

Fiche N° 1 : TRACTOPELLE

N° interne : N7GH10330
Localisation : DECHETTERIE PORTBAIL

Marque : CASE
Type : 580 SR-4PT
N° de série : N7GH13738
Année de fabrication : 2007

Point vérifié	*Actions à entreprendre*
6.2a- Gyrophare	**Remettre en état le gyrophare.**
Code Obs. : *YY/050924/103437/0*	*Date de 1er signalement:* *05/09/2024*
6.2b- Eclairage de signalisation (code de la route)	**Remettre en état les feux .**
Code Obs. : *YY/030325/085041/0*	*Date de 1er signalement:* *03/03/2025* NOUVEAU
7.7b- Siège	**Remettre en état le siège conducteur.**
Code Obs. : *YY/030325/085310/0*	*Date de 1er signalement:* *03/03/2025* NOUVEAU

Vous pouvez souscrire à l'option Data View

Copyright BUREAU VERITAS

Fiche N°1	**TRACTOPELLE**	**N° série :** N7GH13738
	Marque : CASE	**N° interne :** N7GH10330

	Type : 580 SR-4PT **Année de fabrication :** 2007	**Texte de référence :** Arrêté du 5 mars 1993 modifié et arrêté du 1er mars 2004
	Localisation : DECHETTERIE PORTBAIL	

Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : Mme CLEREMBAUX CAROLINE

Avis général : **Non satisfaisant** : Les vérifications ont fait apparaître les défectuosités ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

Actions à entreprendre

Les observations sont indiquées au niveau du chapitre « Liste récapitulative des observations issues de la vérification »

Caractéristiques

Energie(s) :	**Hydraulique, Thermique**	Carburant :	**Gazole**
C.M.U. (kg) :	**1000**	Compteur horaire :	**8289**
Marquage Constructeur :	**CE**		

Avertisseur(s)

Sonore(s) :	**Recul**

Équipements

(2)

Désignation :	**Anneau**	Vérifié :	**Oui**

Type :	**sur chape**	Capacité (kg) :	**1000**
Autres données :	**Pelle rétro**		

(3)

Désignation :	**Godet**	Vérifié :	**Oui**

Type :	**Terrassement**	Capacité (kg) :	**1000**
Autres données :	**Frontal**		

Aspects documentaires

Carnet de maintenance

Modification importante :	**Pas de modification significative mentionnée sur le carnet de maintenance**

Charges et essais

Essais :	**Les essais en charge ont été réalisés avec la charge maximale d'utilisation (à la portée indiquée le cas échéant)**

Description et conditions d'exécution des essais

(1)

Description :	**Anneau : Charge suspendue. Coté pelle rétro, tractopelle stabilisé**	Charge d'essai estimée (kg) :	**1000**
Portée d'essai (m) :	**3.5**		

(2)

Description :	**Charge dans godet frontal**	Charge d'essai estimée (kg) :	**1000**
Portée d'essai (m) :	**3.0**		

Copyright BUREAU VERITAS

Fiche N°1	TRACTOPELLE	N° série : N7GH13738
	Marque : CASE	N° interne : N7GH10330

Copyright BUREAU VERITAS

Fiche N°1	TRACTOPELLE	N° série : N7GH13738
	Marque : CASE	N° interne : N7GH10330

Liste des points applicables

L'ensemble des points que nous avons examinés lors de notre intervention sont listés ci-après, sous réserve des observations explicitées ci-dessus.

Caractéristiques

Équipements

Appareil de mesure utilisé

Suspentes

A Aspects documentaires

- A.1 Carnet de maintenance
- A.2 Affichage capacité
- A.4 Affichage divers (plaques constructeur...)
- A.7 Consignes de sécurité et d'utilisation
- A.8 Déclaration de conformité / Marquage CE
- A.14 Notice d'instruction
- A.17 Rapports de vérification

B Conduite et manoeuvre de l'équipement

1 Accès installes à demeure

- 1.1 Accès à la cabine, au poste de conduite

3 Charpente

- 3.3 Lests et contrepoids (constitution, fixation, arrimage)
- 3.9 Ossature, flèche, bras, balancier, tourelle

4 Châssis

- 4.4 Organes de roulement (chenilles, pneumatiques, ...)
- 4.7 Stabilisateurs
- 4.8 traverses, longerons, châssis

5 Source d'énergie

- 5.1 Dispositif de séparation générale
- 5.2 Equipements, canalisations, enrouleurs

6 Eclairage incorporé à l'appareil

- 6.2a Gyrophare
- 6.2b Eclairage de signalisation (code de la route)
- 6.2c Phare(s) de travail

7 Cabine - poste de conduite

- 7.1 Chauffage
- 7.2 Constitution, fixations, plancher
- 7.3 Protection contre les chutes de hauteur
- 7.5 Protection de l'opérateur
- 7.6 Protection des organes mobiles accessibles depuis le poste de conduite
- 7.7a Ceinture de sécurité
- 7.7b Siège
- 7.8a Vitrages
- 7.8b Essuie-glace
- 7.8c Rétroviseur
- 7.9 Eclairage cabine

8 Organes de service et de manoeuvre

- 8.1 Mise en marche / Arrêt normal
- 8.2 Interdiction d'emploi (dispositifs de condamnation, ...)
- 8.4 Indicateurs et dispositifs de signalisation
- 8.5 Identification des organes de service
- 8.6 Retour automatique au point neutre
- 8.7a Avertisseur sonore

9 Suspentes, tambours, poulies, dispositifs de préhension

- 9.2 Dispositifs de préhension

10 Mécanismes

- 10.1 Limiteur de vitesse (absence d'emballement)
- 10.5 Freins des mouvements concourant au levage
- 10.6 Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques
- 10.8 Organes de transmission, accouplements, articulations
- 10.9 Protection des organes mobiles de transmission
- 10.12 Frein de stationnement
- 10.13 Freins d'orientation
- 10.16 Freins de translation

11 Dispositifs de sécurité

- 11.1a Limiteurs de course haut des mouvements de levage
- 11.6 Dispositif de blocage des éléments mobiles en position route (hors extensions de stabilisateurs)
- 11.39 Dispositifs d'immobilisation et d'arrimage (transport)

12 Charges et essais

- Description et conditions d'exécution des essais

«Référentiel» ENGINS DE TERRASSEMENT 11

Information complémentaire à l'attention du client

10 - Mécanismes > 10.12 - Frein de stationnement

Asservi avec avertisseur sonore